

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2012

Le L'an deux mille douze et le deux octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2012.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Monsieur Régis VERON par Monsieur Bernard VERON.

Absents excusés non représentés : Madame Monique RIMBERT Monsieur Julien LE ROUZIC.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 26 juin 2012. Le procès verbal de la séance du 26 juin 2012 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à savoir : Extension du périmètre de l'USESA. Le Conseil Municipal accepte le rajout de cette délibération.

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 695,71 euros concernant le remboursement d'arrêt maladie d'un agent et un chèque d'un montant de 11,35 euros concernant un remboursement sur facture d'eau d'arrêt de compte. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des chèques désigné ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de régler différentes factures.

Dépenses d'investissement	
020- Dépenses imprévues	- 39 828,88 euros
2315 - 108 Rue des Vignes	+ 5 986,75 euros
2184 - 0092 travaux Ecole	+ 554,94 euros
2315 - 0093 travaux divers	+ 3 463,62 euros
2315 - 112 parking mairie	+ 3 737,26 euros
2158 - 0012 matériels divers	+ 5 713,60 euros
2152 - 0012 matériels divers	+ 14 276,41 euros
2031 - 0048 assainissement	+ 6 096,41 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les virements de crédits ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail

Conformément à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adhérer au service Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Commande de papier d'Etat Civil

Monsieur le Maire informe que la commune a passée une commande groupée de papier d'Etat Civil avec les communes ci-dessous afin de limiter les frais de gestion et de port.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un titre de recettes sera émis à chaque commune afin de facturer les sommes dues.

La facture d'un montant de 36,42 euros est répartie de la manière suivante :

- Domptin	13,40 euros
- Coupru	11,51 euros
- Montreuil aux Lions	11,51 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne pouvoir au Maire afin de signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Nomination de deux membres au sein du CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame LABORDE et Madame MATUZIAK au sein du Centre Communal d'Action Sociale, il y a lieu de procéder à la nomination de deux membres. Monsieur le Maire propose Madame Martine LOISEL et Madame Monique REGAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la nomination de Madame Martine LOISEL et Madame Monique REGAL.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Déplacement du poste ERDF rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux d'extension de réseaux, ERDF demande l'autorisation à la commune de Montreuil aux Lions de déplacer le poste cabine sur la parcelle C 956 située rue de l'Eglise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise ERDF à déplacer le poste cabine sur la parcelle C 956.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Travaux complémentaires, USEDADA, rue de l'Eglise

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDADA envisage d'étendre les travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rue de l'Eglise.

Le coût de l'opération complémentaires calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 46 528,92 euros et se répartit comme suit :

- Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	32 718,04 euros H.T.
- Réseau téléphonique domaine public	9 990,55 euros H.T.
- Réseau téléphonique domaine privé	2 625,51 euros H.T.
- Réseau téléphonique domaine france télécom	1 194,82 euros H.T.

En application des statuts de l'USEDADA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 13 810,88 euros H.T.

Elle sera réactualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDADA par la commune,
- s'engage à verser à l'USEDADA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDADA.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Extension du périmètre de l'USESA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Sous-Préfecture de Château Thierry qu'en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales et suite à l'arrêt du schéma départemental de coopération intercommunal de l'Aisne le 22 décembre 2011, les communes de BRECY, COINCY, CROUTTES SUR MARNE, NOGENTEL, ROCOURT SAINT MARTIN, SILLY LA POTERIE et VILLIERS SAINT DENIS sont proposées pour intégrer l'Union du Service d'Eau du Sud de l'Aisne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition du nouveau périmètre de l'USESA.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions et informations diverses

* Suite à un problème de ramassage des poubelles rue de la Savoie, rue de l'Eglise et les cours attenant, un ramassage est prévu mercredi 3 octobre 2012.

* La communauté de communes du Pays de l'Ourcq relance la zone des Effanaux. Le gaz sera présent et demande si la commune accepte l'étude du passage du gaz à leur charge. Monsieur le Maire a répondu favorablement.

* Le Département veut créer une Agence d'Ingénierie pour aider les petites communes quant elles ont des travaux à réaliser. Aucune commune sur la canton de Charly sur Marne semble intéressé. La commune de Montreuil aux Lions ne donne pas suite également.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé de subventionner l'opération éclairage public présenté par l'USEDA soit 3 999,60 euros.

* Monsieur le Maire informe que le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2012 s'élève à 6 178 euros, recette non prévue au budget.

* Monsieur le Maire informe que la commune de Sainte Aulde a délibérée favorablement à la réalisation d'éoliennes sur la commune de Montreuil aux Lions.

* Monsieur le Maire informe que la commune va bénéficier du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle au titre de l'année 2011 pour un montant de 12 961,64 euros, recette non prévue au budget.

* Monsieur SAROUL informe que l'enrobé rue des Vignes aura lieu le lundi 8 octobre 2012. Une étude est lancée pour la traversée du hameau de Pisseloup ainsi que les trous rue de Pisseloup.

* Monsieur SAROUL informe qu'une étude pour les protections incendie, extension et ajout aux alentours du bâtiment technique. Toute la rue d'Haloup va être réaménagée du fait des nouvelles constructions. A ce jour, le territoire de Montreuil aux Lions est sécurisé.

* Monsieur le Maire informe que des travaux rue de la Savoie vont être lancés afin de renforcer les bas côtés et canaliser l'eau.

* Monsieur le Maire informe qu'une expertise est prévue pour le mur du cimetière le mercredi 3 octobre 2012.

* Monsieur Bernard VERON dit qu'il va falloir se pencher sur l'état de certaines routes qui commencent à être fortement endommagés. Monsieur le Maire répond que les gros investissements pour et sur les bâtiments étant finis, l'effort en 2013 et 2014 va se porter sur les voiries et trottoirs.

* Monsieur BACUET informe que le chemin rue de la Savoie est très abîmé et même les tracteurs ont du mal à passer. Monsieur SAROUL, Adjoint aux travaux va étudier une solution.

* Une partie de la D1003 va être refaite prochainement sur 2 kilomètres environ, avant la commune en venant de Château Thierry.

* Monsieur Michel ANDRE signale que son fossé est plein car toute l'eau de la rue d'HALOUP ravine du sable qui arrive là. Monsieur SAROUL va étudier une solution.

* Monsieur Martial DUMONT demande où en est la pose du sens interdit rue des Poncets. Monsieur le Maire répond qu'il sera posé quand les travaux d'abattage d'arbres seront terminés, tous les panneaux sont acquis et l'arrêté prêt en accord avec les riverains.

* La brocante va se dérouler le dimanche 14 octobre 2012.

* Le CCAS a décidé d'effectuer un don de 700 euros pour l'association Papillons Blancs au lieu de vendre les brioches. En effet, cette opération est de plus en plus difficile à mettre en place et les sommes versées restant acquises pour notre intervenant local, cette somme est certaine d'être bien utilisée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 8 octobre 2012, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON

